



CTAP

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Ce nouveau Comité Technique s'ouvre 48h après les annonces du ministre de la Fonction Publique relatives notamment à la revalorisation de 3.5% de la valeur du point d'indice.

Cette mesure tant attendue est à la fois insuffisante et décevante. Insuffisante au regard de la longue période glaciaire en la matière... Décevante puisqu'elle ne compense ni la baisse continue du pouvoir d'achat des personnels ni l'inflation exponentielle !

L'**UFAP UNSa Justice** considère cette maigre revalorisation comme une tentative désespérée d'acheter la paix sociale et d'étouffer dans l'œuf toute velléité de colère dans la Fonction Publique. Ces 3.5% ne sont que de la poudre aux yeux face à des dépenses quotidiennes toujours plus élevées, sans parler des petits plaisirs de la vie qui sont justes inenvisageables...

Les augmentations successives du SMIC et l'abandon de l'utilisation de l'indemnité différentielle ont mis en lumière un tassement inévitable des grilles indiciaires vers le bas, source d'inquiétude quant à l'avenir des grades, des corps et des catégories des personnels, sans parler de l'attractivité globale de la Fonction Publique.

Le meilleur exemple est le miracle annoncé par certains de la fusion des grades de surveillants et surveillants brigadiers qui, finalement, se révèle n'être qu'un mirage.

Force est de constater que les craintes de l'**UFAP UNSa Justice** concernant cette grille « bon marché » s'avèrent fondées au regard d'un maintien du salaire minimum durant plusieurs échelons ainsi que de la stagnation du traitement liée à une augmentation de la durée de certains échelons.

L'**UFAP UNSa Justice** revendique donc une révision urgente de l'ensemble des grilles indiciaires de tous grades, corps et catégories confondus.

Concernant l'ordre du jour de ce CTAP, l'examen du décret relatif à la mise en œuvre des nouvelles réductions de peines et de la libération sous contrainte arrive dans un contexte social tendu au niveau des SPIP. Ces nouvelles dispositions apportent une charge supplémentaire de travail aux personnels des SPIP auxquels le Gouvernement refuse l'octroi du CTI. Où est la reconnaissance du caractère social de leurs missions dans un contexte de juridicisation toujours plus poussé de leur champ de compétences ?

Ce décret va engendrer un accroissement des mesures en milieu ouvert avec une mise en œuvre dans des délais contraints sans moyens humains, matériels ou financiers supplémentaires !

L'UFAP UNSa Justice n'est pas dupe du but poursuivi par ces nouvelles dispositions : désengorger les prisons pour lutter artificiellement contre une surpopulation pénale structurelle et endémique ! Cette logique purement comptable de gestion va à l'encontre de nos missions de garde, de réinsertion et de probation !

Au-delà de l'efficacité de ces nouvelles mesures et de l'empilage des réformes, plusieurs questions demeurent toujours sans réponse : quel sens donné à la peine ? quelle utilité au temps de l'incarcération ou à une mesure en milieu ouvert ? quel sens donné aux missions quotidiennes confiées aux personnels pénitentiaires ?

L'UFAP UNSa Justice demande un suivi de la mise en place de ces mesures et la production de statistiques relatives à leurs effets sur le taux de remplissage des établissements pénitentiaires et celui de la récidive dans un délai de 6 à 12 mois.

Le second point de l'ODJ concerne la mise en place d'une nouvelle organisation territoriale pour la MSPOM. Si celle-ci donnera enfin naissance à une véritable direction de services pénitentiaires des Outre-Mer, la création d'un échelon territorial intermédiaire est une idée intéressante qui ne peut se suffire à elle-même. Maintenir une continuité du lien administratif est une chose, faut-il encore doter les Outre-Mer de moyens identiques à la Métropole !

Depuis de nombreuses années, **L'UFAP UNSa Justice** revendique un véritable plan Marshall pour la pénitentiaire Outre-Mer. **L'UFAP UNSa Justice** exige la stricte application de la Loi Égalité Réelle Outre-Mer dans sa globalité et dénonce l'inégalité entre les moyens et les conditions de travail des Personnels pénitentiaires de métropole et ceux de leurs collègues ultramarins. Il serait plus que temps que les déclinaisons immobilières et structurelles soient mises en œuvre, une bonne fois pour toute, de façon égalitaire.

L'UFAP UNSa Justice tient à être informée du résultat de l'évaluation qui sera menée de juin à septembre dans le cadre de l'expérimentation de la délégation territoriale dans l'Océan Indien.

L'UFAP UNSa Justice restera vigilante lors de l'installation des trois autres délégations territoriales quant au respect des spécificités de chaque zone géographique concernée. Le modèle de la délégation territoriale de l'Océan Indien ne saurait être transposé à l'identique dans les autres DOM-COM.

Paris, le 30 juin 2022

Les élus de CTAP